

# François Deluga est reconduit à la présidence du Parc Naturel Marin

C'était ce jeudi, l'élection du président du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon. François Deluga, maire du Teich et président sortant a été reconduit dans ses fonctions.

Le bureau se compose désormais comme suit:

## Vices présidents:

- **Olivier Argelas** -> pêcheur représentant les professionnels
- **Philippe Heripret** -> ACBA représentant les activités de loisir
- **Gérard Ruiz** -> A2DBA représentant les associations de défense de l'environnement
- **Philippe de Gonneville** -> Maire de Lège Cap-ferret représentant le collège des élus

## Membres du bureau:

- Pour le collège des élus : Xavier Daney, maire d'Arès et Yves Foulon président du Siba
- Pour les associations de défense de l'environnement: Joel Mellet de la Sepanso et Philippe Lemercier du PALCF (Protection Aménagement Lège Cap-Ferret)
- Pour les professionnels: Thierry Lafon, ostréiculteur Président du CRC et Alexis Bonin, chantier naval
- Pour les activités de loisir: Christine Bertrand, fédération des sports sous-marins.

La composition du conseil de gestion est prévue dans le décret de création du Parc naturel marin.

Suite à la création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon le 5 juin 2014, le conseil de gestion s'était réuni la 1<sup>ère</sup> fois le 23 février 2015. Le conseil de gestion composé de 56 membres représente l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du Parc marin : élus, professionnels dont l'activité est liée au milieu marin, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement et des patrimoines culturels, gestionnaires d'espaces naturels, services de l'Etat et scientifiques.

**Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon couvre 435 km<sup>2</sup> d'espace marin, entre lagune semi-fermée et cote océanique.**

Il comprend le domaine public maritime de l'intra-Bassin et les eaux atlantiques de l'ouvert jusqu'à 3 milles nautiques au large (soit environ 5,5 km) où les profondeurs peuvent atteindre environ 20 à 25 mètres.

Le Parc naturel marin comprend 10 communes littorales et plus de 144 kilomètres de côte.

[titre]SES MISSIONS

**L'outil « parc naturel marin » permet d'assurer la gestion transversale d'un espace maritime.** Il intègre l'ensemble des politiques publiques sur la biodiversité marine et littorale et le développement durable des activités liées à la mer, avec un plan de gestion qui exprime une vision stratégique à 15 ans.

**Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a pour mission de répondre à trois objectifs fondamentaux :**

- préserver les richesses naturelles et culturelles,
- améliorer la connaissance du milieu marin,
- favoriser le développement durable des activités liées à la mer.

[/titre]